

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR****PRODUCTIQUE MÉCANIQUE****E5 : DÉFINITION DES PROCESSUS**

***Sous-épreuve : U.51 - Élaboration d'un processus d'usinage***

Durée : 4 heures

Coefficient : 2,5

***Aucun document autorisé***

**Contenu du dossier :**

texte du sujet : Documents (A4) DS1-1 à DS1-5.

Les documents réponses : DR1-1,  
DR1-2 (feuilles 1 à 2) (feuille 2, 2 exemplaires),  
DR1-3 (feuilles 1 à 3).

**Cette épreuve a pour but de valider tout ou partie des compétences :**

- C25-1 : élaborer un avant-projet de fabrication.
- C25-2 : valider un avant-projet de fabrication.
- C25-3 : établir un mode opératoire d'usinage (contrat de phase).
- C25-5 : choisir les outils et les paramètres de coupe.

**CALCULATRICE AUTORISÉE**

*Sont autorisées toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimantes.*

*Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.*

*Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.*

**Tous les documents réponses seront placés dans cette chemise de présentation et rendus à la fin de la sous-épreuve.**